

JONFIN 7910

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie Santé Réactivité Danger spécifique 0 1 0 0	Hazardous Material Information System (HMIS)	<table><tr><td>Santé</td><td>1</td></tr><tr><td>Risques d'incendie</td><td>0</td></tr><tr><td>Réactivité</td><td>0</td></tr></table>	Santé	1	Risques d'incendie	0	Réactivité	0
Santé	1								
Risques d'incendie	0								
Réactivité	0								
Vêtements de protection	Aucun requis		Apparence	Blanc laiteux. Emulsion Voir la Section 9. ATTENTION: Peut irriter modérément les yeux. Peut irriter modérément la peau.					

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	JONFIN 7910	Code	5436
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Floor care.		PMS#
FTSS#	126749001	Date de validation	04/19/2000
Siège social aux É.U. Johnson Wax Professional 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.jwp.com	Siège social au Canada Johnson Wax Professional 100 Matheson Blvd. East, Suite 203 Mississauga, Ontario L4Z 2G7 Phone: (905) 755-0913 or (888) 746-5971	Date d'impression	04/20/2000
		Remplace	04/12/2000.
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Tributoxy,thyl-phosphate	78-51-3	1-5	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 3000 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 16000 mg/kg [Lapin]. Non disponible.
Carbonate de zinc ammonium Éther de dipropyléneglycol et de méthyle	40861-29-8 34590-94-8	1-5 1-5	Non disponible. TWA: 600 STEL: 900 (mg/m³) de OSHA (PEL) [États-Unis] PEAU TWA: 606 STEL: 909 (mg/m³) de ACGIH (TLV) [États-Unis] PEAU	
Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle	111-90-0	1-5	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 5540 à 9740 mg/kg [Rat]. ORALE (DL50): Aiguë: 1260 mg/kg [Rat].
?ther phenolique du ,thylŠne glycol	122-99-6	1-5	Non disponible.	
Acrylic Polymers	7732-18-5	15-40	Non disponible.	Non disponible.
Eau		60-100	Non disponible.	Sans Objet.

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé	
<i>Yeux</i>	Peut irriter modérément les yeux.
<i>Peau</i>	Peut irriter modérément la peau.
<i>Inhalation</i>	Inconnu.
<i>Ingestion</i>	Inconnu.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Inconnu.
Voir Information toxicologique (section 11)	

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Inhalation	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.
Ingestion	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	Inconnu.
Points d'éclair	Non disponible.
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Inconnu.

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter le contact avec la peau et les yeux. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT.
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local.
Protection personnelle	
Yeux	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
Mains	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
Respiratoire	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
Pieds	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
Corps	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide (Émulsion)
Odeur	Léger. Ammoniacal.
Couleur	Blanc laiteux.
pH	8 à 8.6 [Basique.]
Gravité Spécifique	1.03
Solubilité dans l'eau	Se disperse.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Réactif avec les agents comburants.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Supérieure à 5000 mg/kg (rat).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Aucune précaution spéciale n'est nécessaire. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.
-----------------------------	---

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT	Non réglementé
TDG Classification	Non réglementé

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle, Tributoxy,thyl-phosphate, Carbonate de zinc ammonium
CWA (Clean Water Act) 307: Carbonate de zinc ammonium
CERCLA : Substances dangereuses: Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle, Tributoxy,thyl-phosphate, Carbonate de zinc ammonium

état New Jersey - Liste des déversements: Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle, Tributoxy,thyl-phosphate, Carbonate de zinc ammonium
New Jersey: Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle, Tributoxy,thyl-phosphate, Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, Carbonate de zinc ammonium
Massachussets - Liste des déversements: Carbonate de zinc ammonium
Massachussets RTK: Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, Carbonate de zinc ammonium
Pennsylvanie RTK: Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle, Tributoxy,thyl-phosphate, Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, Carbonate de zinc ammonium

Ils n'y a pas des principes qui sont soumis la necessite de rapporter en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Règlements canadiens

NPRI canadien Sans objet.

SIMDUT Classification Sans objet.

Symbole du SIMDUT

Suite à la page suivante

Information sur les produits enregistrés	Sans objet.
--	-------------

Inventaire des Produits Chimiques	Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).
-----------------------------------	--

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales	Non disponible.
---------------------------------	-----------------

Version	1
---------	---

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.